

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du XXXXX, arrêtant le projet de PLUI-HM.

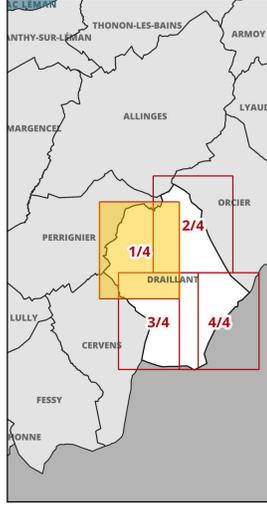
Le Président

MAÎTRISE D'ŒUVRE :

EPODE, LOUP&MENIGOZ, AERE, NALISSE, AID, ATEMA, ECOVIA, CETIAC, MERCAT, ITER, NICOT, CONSEIL AFFAIRES PUBLIQUES



N° de planche : 1/4 SECTEUR : NORD-OUEST
Échelle : 1:2 600
Date d'édition : 03/02/2025
N° de dossier : 22009



- ZONAGE**
Contours de zonage (se référer aux plans au 5000ème pour la légende des couleurs)
- PRESCRIPTIONS**
- Patrimoine végétal et paysager au titre de l'article L151-23 du CU**
- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine au titre de l'article L151-23 du CU
 - Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU
 - Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral
 - Corridors écologiques
 - Espace de bon fonctionnement optimal des cours d'eau (EBF accompagnement)
 - Espace de bon fonctionnement nécessaire des cours d'eau (EBF strict)
 - Jardins, parcs
 - Réservoirs de biodiversité boisés
 - Réservoirs de biodiversité littoraux
 - Réservoirs de biodiversité prairiaux
 - Réservoirs humides
 - Zones humides
 - Espaces de bon fonctionnement des zones humides
 - Boisement
 - Trame végétale
 - Haie
 - Haie
 - Arbre remarquable
 - Points de vue
- Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du CU**
- Patrimoine bâti
 - Petit Patrimoine

- Emplacements réservés**
- Emplacements réservés aux voies publiques
 - Emplacements réservés aux ouvrages publics
 - Emplacements réservés aux installations d'intérêt général
 - Emplacements réservés aux espaces verts/continuités écologiques
 - Emplacements réservés au logement social/mixité sociale
 - Emplacements réservés : servitude de localisation des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts en zone U ou AU
 - Emplacements réservés : Secteurs en attente d'un projet d'aménagement global
- Voies, chemins, transports publics à conserver et créer au titre de l'article L151-38 du CU**
- Périmètre travaux autoroute A412
 - Périmètre DUP autoroute A412
 - Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Autres prescriptions**
- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (sans règlement)
 - Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU au titre de l'article L151-15 du CU
 - Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - STRICT
 - Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - SOUPLE
 - Bâtiment susceptible de changer de destination
 - Changement de destination - activités
 - Changement de destination - patrimonial

- INFORMATIONS**
- Bande littorale des 100 mètres
 - Espace proche rivage
 - Cours d'eau hors EBF
 - Bâtiment agricole
- CADASTRE & CONTEXTE**
- Domaine public et routes
 - Section cadastrale
 - Parcelles
- BÂTIMENTS CADASTRÉS**
- Bâtiment en dur
 - Construction légère
 - Limites de Thonon Agglomération
 - Limites communales
 - Surfaces en eau et cours d'eau

N°	ER	LIBELLE	Bénéficiaire
33		Emplacement réservé : Parking + PAV	Commune
34		Aire d'accueil des gens du voyage	Commune
35		Emplacement réservé : Equipements publics école	Commune
132		Logements sociaux (environ 8-10 logements)	Commune
195		Ne avec ER pr terrains sportifs aire de jeux	Commune
200		Création trottoir	Commune
203		Point d'Apport Volontaire (PAV)	Commune
204		UE+ER (équipements sportifs-culturels-loisirs-parkings)	Commune
281		piste cyclable/trottoirs	Commune
286		Création trottoir	Commune
642		Aménagement du carrefour de la R.D n°35 au débouché de la zone du champ de la Croix (1500m²)	Commune
643		Création d'un cheminement piéton et cycliste de 1.40m de plateforme entre le cimetière et le chemin des Grands Prés vers Cursings le long de la RD 35	Commune

